

Les valeurs professionnelles du bibliothécaire

Dans un article récent traitant de l'écriture des bibliothécaires, sujet en apparence anodin, François Lapèlerie posait une question profonde : « *Y a-t-il une qualité essentielle, un savoir, un savoir-faire, qui seraient universels, qui traverseraient les âges et les civilisations et qui définiraient le métier de bibliothécaire ?* »¹

Dominique Arot

Conseil supérieur des bibliothèques
arot@culture.fr

À un moment de l'histoire des bibliothèques où la forme et la nature des documents collectés connaissent les bouleversements que l'on sait, où chaque établissement se définit par sa capacité à relier ses usagers à un corpus infini de textes et d'informations en réseau au moins autant, sinon plus, que par ses propres collections, où les missions et les publics se multiplient et se diversifient, il me semble utile d'apporter quelques éléments de réponse à cette question initiale.

On pourrait à cette fin tenter d'analyser la permanence de valeurs éthiques de référence, donc d'une déontologie défiant les siècles. Ce travail indispensable reste à faire et, à ce jour, on ne dispose d'aucun texte de référence. On ne peut guère évoquer sérieusement la constance de pratiques professionnelles résistant aux évolutions des techniques et des documents.

Je préférerais, d'une manière sans doute plus vague, m'en tenir à une réflexion sur ce que je qualifierai de « valeurs professionnelles », en examinant quels ont pu être les facteurs qui, au cours des siècles, ont pu les affecter. On verra que ces « valeurs professionnelles » ne sont pas sans recouper la notion de « compétences ».

Mais le terme de « valeur » me paraît renvoyer à un ensemble d'exigences et de références d'une plus grande permanence, qui sont liées au fait que le bibliothécaire exerce son activité dans l'espace public (la ville, l'université). Laissant volontairement de côté l'analyse de valeurs non spécifiques qui régissent l'activité de tout agent public et conditionnent la mise en œuvre concrète des principes républicains, je pousserai plus avant l'interrogation : n'y aurait-il pas des valeurs professionnelles fondatrices de l'activité des bibliothécaires qui retrouveraient toute leur acuité à l'aube de ce siècle nouveau ?

Deux approches m'ont guidé : tout d'abord, un rapide parcours à travers l'histoire des bibliothèques². Il m'est d'ailleurs apparu à cette occasion que l'on avait jusqu'à présent plus fait l'histoire des bibliothèques, des institutions et des fonds, que celle des bibliothécaires. Il y a là sans aucun

1. François Lapèlerie, « La Qualité essentielle du bibliothécaire », Bulletin des bibliothèques de France, 1998, t. 43, n° 6, p. 68-73.

2. Je suis bien sûr entièrement redevable dans ce domaine aux quatre tomes de l'Histoire des bibliothèques françaises publiés par Promodis/Le Cercle de la librairie entre 1988 et 1992, et tout particulièrement aux deux premiers volumes dirigés par André Vernet et Claude Jolly.

doute un chantier que, par exemple, l'ENSSIB (École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques) pourrait ouvrir³. D'autre part, j'ai procédé à l'analyse d'une centaine d'offres d'emplois de directeur de bibliothèque en 1997 et 1998 pour mieux discerner à quelles valeurs pouvaient se référer ces profils d'emplois.

On pardonnera, je l'espère, à l'auteur des rapprochements et des propos qui, dans la limite de cet article, ne peuvent être que schématiques. Qu'on ne voie pas dans ce rappel historique sommaire du métier de bibliothécaire l'expression d'une quelconque nostalgie, mais bien plutôt une invitation tonique à penser des situations nouvelles à la lumière du passé!

La définition du bibliothécaire que donne *L'Encyclopédie*⁴ : « *Celui qui est préposé à la garde, au soin, au bon ordre, à l'accroissement des livres d'une bibliothèque. Il y a peu de fonctions littéraires qui demandent autant de talent. Celle de bibliothécaire d'une grande bibliothèque telle, par exemple, que celle du Roi, suppose la connaissance des langues anciennes et modernes, celle des livres, des éditions et de tout ce qui a rapport à l'histoire des lettres, au commerce de la librairie et à l'art typographique* » me paraît fournir un cadre propice aux considérations que je souhaite développer ici.

3. Il serait notamment passionnant d'interroger sans tarder celles et ceux qui ont contribué au développement des bibliothèques depuis 1945... Cela avait été ébauché en 1994 : quatre conservateurs-stagiaires avaient réalisé des entretiens-vidéo sur l'histoire de l'ENSB-ENSSIB avec onze « acteurs » des bibliothèques (Pierre Lelièvre, Maurice Cailliet, Henri-Jean Martin, Paul Roux-Fouillet, Noë Richter, Michel Merland, Denis Varloot, Daniel Renoult, Jean Gasol, Henri Comte et Maurice Garden). Ces films vidéo sont consultables et empruntables à l'ENSSIB : cf. l'article paru dans le BBF, 1995, n° 2, p. 92-93.
4. Édition de 1751, t. II, p. 228.

La garde

Si l'on fait débiter ce parcours historique au Moyen Âge occidental, est le gardien (« *armarius* », « *custos librorum* », « *chartophylax* ») celui qui, pour le compte d'une communauté, le plus souvent religieuse, veille sur une collection de quelques dizaines de manuscrits. Cette collection est considérée par le monastère comme un patrimoine au sens le plus matériel du terme, avant même de constituer un trésor intellectuel. À tel point qu'un manuscrit pourra être utilisé comme caution dans un prêt. Le bibliothécaire rédigera en outre des certificats de propriété et vaquera à de nombreuses tâches matérielles d'intérêt général sans véritable lien avec la bibliothèque. La rédaction d'inventaires des collections procéderait donc davantage d'une préoccupation matérielle que d'un dessein scientifique. C'est ce même souci de préservation d'un capital qui pousse à relier les collections de manuscrits. Pour l'anecdote, on dit que Charlemagne concéda aux moines de Saint-Denis en 744 une forêt avec toutes ses bêtes pour pourvoir aux divers besoins de la bibliothèque de l'abbaye!

À vrai dire, il semble bien que l'on soit assez vite passé d'un strict rôle de gardien de la propriété (qui aurait rapproché le bibliothécaire du banquier) à une fonction de mémoire et à une mission patrimoniale qui s'apparentent à celles que revendiquent aujourd'hui les bibliothécaires. D'abord, parce que les documents conservés l'étaient à cause de leur valeur intellectuelle de référence. On trouve ici, dès l'époque mérovingienne, un lien entre la bibliothèque et les programmes d'enseignement des écoles monastiques et épiscopales. Mais aussi, ensuite, parce qu'il s'agissait dès lors en quelque sorte d'une conservation « dynamique ». Il fallait enrichir un fonds de manus-

crits qui ne reste pas clos sur lui-même. Sous l'impulsion d'un père abbé, d'un évêque ou d'un prince se met en place une politique d'acquisition, d'échange et de reproduction. Ainsi, le bibliothécaire est le plus souvent en même temps responsable de l'atelier des copistes, le *scriptorium*.

L'apparition du livre et l'accroissement de sa production au fil des siècles ont bien sûr posé le problème de sa « garde » en termes nouveaux et selon des échelles inouïes jusqu'alors. Surface et aménagement des bibliothèques doivent s'adapter à cette situation nouvelle. Après ce bouleversement lié au support, la Révolution française introduit une approche radicalement nouvelle dont nous sommes aujourd'hui les héritiers : la notion d'un patrimoine écrit national. Peu à peu, la responsabilité de conservation du bibliothécaire s'exerce pour le compte de la collectivité et prend appui sur ce qu'on pourrait appeler des valeurs civiques.

Mon propos n'est pas de faire de la conservation une valeur en soi. L'oubli est nécessaire à la vie et l'exhaustivité est devenue illusoire. Il me semble cependant que cette fonction de mémoire, de « garde » pour reprendre la formulation de *L'Encyclopédie*, est l'une de celles que les bibliothécaires doivent assumer dans une société de l'information traversée par la frénésie de l'instant et par l'amnésie immédiate. Ce n'est certainement pas un hasard si les bibliothécaires semblent avoir été parmi les premiers à poser la question de la pérennité des documents électroniques et de leur conservation. Cette mission de « garde » a mobilisé au fil de l'histoire des bibliothèques tout un ensemble de techniques et de savoir-faire toujours plus sophistiqués. Les bibliothécaires sont au sein de notre société des acteurs vivants de la mémoire.

Le bibliothécaire/conservateur, tout en répondant à cette mission de mémoire qui lui est traditionnellement reconnue (parfois jusqu'à la caricature), me semble appelé à occuper une place de plus en plus grande au regard de la conception du temps à l'intérieur de la société. En évoquant la société de l'information, Paul Virilio⁵ parle « *d'une Terre réduite à l'instantanéité et à l'ubiquité, et d'un temps réduit au présent* ». C'est sans doute le défi en forme de paradoxe que doivent relever les bibliothécaires : garantir à leurs services la plus grande efficacité documentaire tout en construisant sur la durée des collections pertinentes (de plus en plus en réseau) qui rendent possible cette efficacité. Gardons cependant présent à l'esprit le fait que la bibliothèque doit aussi demeurer un terrain d'aventure et de découverte intellectuelles et esthétiques qui ne peuvent s'accommoder que de lenteur, de risques et de gratuité.

L'accroissement

Il n'est pas étonnant que *L'Encyclopédie* fasse de la connaissance des éditions ou du commerce du livre une des compétences de base du bibliothécaire. En fait, c'est l'apparition du livre imprimé qui va mettre encore plus ces notions de sélection et de choix, et les compétences intellectuelles qui y sont attachées, au centre de l'activité du bibliothécaire. Principe que résumait les Bénédictins au XVII^e siècle en prescrivant que le bibliothécaire soit un moine « *versé dans les sciences et la bibliographie* ».

On l'a vu, très tôt, toute collection de bibliothèque est une collection vivante, nourrie d'échanges, d'achats,

de dons, et parfois même de vols accomplis par tel ou tel grand personnage au fil de ses déplacements. Encore faut-il opérer des distinctions entre une époque où références et valeurs consacrées étaient bien connues de tous, et une autre où l'on publie près de 40 000 titres nouveaux chaque année, pour ne pas parler de la prolifération des sites Internet et des documents en ligne ; entre une époque où l'on pouvait songer à établir, d'une belle écriture, des bibliographies exhaustives, et une autre où rien de tel ne peut se concevoir sans l'aide de la machine.

La fonction
de « garde »
est l'une de celles
que les bibliothécaires
doivent assumer
dans une société
de l'information
traversée
par la frénésie
de l'instant
et par l'amnésie
immédiate

Lorsque le Conseil supérieur des bibliothèques dans son *Rapport pour 1996-1997* rappelait aux bibliothécaires que « *le cœur même et la justification de leur métier* » étaient « *les collections et l'accès à leur contenu* », il identifiait une de leurs valeurs professionnelles fondamentales, tout en se situant dans une tradition qui aura consacré au fil des siècles le rôle intellectuel majeur des bibliothécaires.

Gabriel Naudé avait déjà mis l'accent sur cette dimension essentielle et sur les exigences éthiques et intel-

lectuelles qui lui sont consubstantielles : « *Celui-là se peut dignement acquitter de cette charge qui n'a point le jugement fourbe, téméraire, rempli d'extravagances, et préoccupé de ces opinions puériles, qui incitent beaucoup de personnes à mépriser et rebuter promptement tout ce qui n'est pas à leur goût, comme si chacun se devait régler suivant les caprices de leurs fantaisies, ou que ce ne soit pas le devoir d'un homme sage et prudent de parler de toutes choses avec indifférence, et n'en juger jamais suivant l'estime qu'en font les uns ou les autres, mais plutôt suivant le jugement qu'il en faut faire eu égard à leur propre usage et nature* ».

La prolifération des écrits et des sources d'information sur le réseau oblige à considérer la responsabilité du bibliothécaire et les valeurs qui la fondent non plus selon une stricte approche individuelle, mais bien comme une entreprise collective. Au point que la coopération ne doit plus être envisagée seulement comme une nécessité d'ordre technique, mais comme la condition désormais indispensable à un exercice du métier qui se veuille conforme aux principes d'encyclopédisme et d'impartialité aussi bien qu'au souci de proposer des informations intellectuellement valides.

Le bon ordre

Il est certain que le caractère le plus souvent limité des collections conservées par le bibliothécaire médiéval s'accommodait de procédures simples : inventaires sommaires, gestion des prêts sur une simple feuille sur laquelle on rayait le nom de l'emprunteur au retour du volume. Parmi de nombreux textes similaires, on retiendra cet extrait significatif des *Ordinationes* de Grégoire de Rimini en 1358 à l'intention du bibliothécaire : « *Il doit dres-*

5. Paul Virilio, *Cybermonde : la politique du pire*, Paris, Textuel, 1996.

ser un inventaire de manière à pouvoir rendre compte chaque année du nombre de livres placés sous sa garde. Il doit aussi s'assurer que les livres empruntés sont restitués ».

C'est en fait l'accroissement régulier des collections qui va peu à peu rendre nécessaire l'utilisation de classifications et de ce que nous appellerions aujourd'hui des techniques documentaires. L'apparition du livre imprimé va constituer un choc majeur dans l'histoire des bibliothèques et dans l'évolution de ce qu'il faut bien, à partir de là, appeler le métier de bibliothécaire, et précipiter la naissance de la bibliothéconomie.

Gabriel Naudé use d'une métaphore militaire pour en caractériser la nécessité : « *Sans cet ordre et disposition, tel amas de livres, fût-il de cinquante mille volumes, ne mériterait pas plus le nom de bibliothèque qu'une assemblée de trente mille hommes le nom d'armée s'ils n'étaient rangés en divers quartiers sous la conduite de leurs chefs et capitaines ».*

Sans doute est-ce là ce qui va définir de manière de plus en plus nette l'activité du bibliothécaire, et donc son métier. Non pas l'application maniaque et aveugle de techniques complexes, mais le souci de rendre intelligible et utilisable la collection qu'il conserve et enrichit.

À la fin du siècle dernier, l'administrateur de la Bibliothèque nationale, Léopold Delisle⁶, résume ainsi cette évolution du métier : « *La bibliographie, la bibliothéconomie sont devenues des sciences ou des arts dont la complication augmente d'année en année ».*

Mais cette mise en ordre, cette organisation des collections et de leur accès, au-delà de leur dimension

technique, qu'elles s'appliquent au livre, aux ressources électroniques ou à tout autre type de document, doivent être considérées aussi comme une mise en perspective des savoirs et de la création. À l'image des bibliothécaires-savants qui l'ont précédé, mais dans une optique totalement renouvelée, le bibliothécaire d'aujourd'hui a pour mission de restituer sens et cohérence à la

Ce qui va définir
de manière
de plus en plus nette
l'activité
du bibliothécaire,
et donc son métier,
est le souci
de rendre intelligible
et utilisable
la collection
qu'il conserve
et enrichit

mosaïque de savoirs spécialisés et de microdisciplines qui forment l'univers de la recherche et des connaissances, et de ménager un espace, qu'il soit physique ou virtuel, dans lequel puisse être pensée et considérée la totalité des savoirs. Il doit donc inlassablement rebâtir l'édifice encyclopédique, rendre possible les voisinages logiques et les rencontres imprévues et fécondes entre domaines, tout en se défiant de la tentation du superficiel et de l'approximatif. Peut-être lui faut-il de cette manière reconquérir une place originale (qui ne peut être celle de l'enseignant ou du journaliste) dans la vie intellectuelle de notre société.

Rendre accessible et communiquer

Très tôt, en effet, les bibliothécaires ont reçu mission de mettre les collections dont ils assuraient la garde à la disposition du public de l'institution à laquelle ils appartenaient, mais souvent aussi d'un public plus large de clercs, d'érudits, d'étudiants et de savants.

C'est au XVII^e siècle que se cristallise le débat entre partisans de la fermeture et de l'accessibilité. On a coutume à ce propos de citer et d'opposer le père Claude Clément qui écrit en 1635⁷ : « *Si la bibliothèque est un jardin, que ce soit un jardin fermé, si c'est une fontaine, qu'elle soit scellée, si c'est un trésor, qu'il soit caché. On y trouvera d'autant plus d'agrément qu'elle sera plus secrète. Il y a plus de danger à l'ouvrir à tous que d'en limiter l'usage à quelques-uns »*, à son contemporain, le bibliothécaire de Mazarin, Gabriel Naudé : « *Une bibliothèque est ouverte à chacun et de facile entrée et fondée dans le but de n'en dénier jamais la communication au moindre des hommes qui pourra en avoir besoin [...] Que chacun y puisse entrer à toute heure et y demeurer tant qu'il lui plaira* »⁸. On relativisera cette opposition dans la mesure où le texte de Clément, considéré dans son ensemble, reste proche de l'idéal de partage de Naudé et où son propos tend plutôt à exclure ceux qui, par leur comportement, ne feraient pas un usage respectueux des collections.

7. Claude Clément, *Musei sive bibliothecæ tam privatæ quam publicæ, extractio, instructio, cura, usus*, 1635.

8. Le traité de Gabriel Naudé est souvent cité, mais rarement lu dans son intégralité, ce qui est très dommage. On se reportera avec profit à l'édition qu'a réalisée Claude Jolly à partir de l'édition de 1644 : *Advis pour dresser une bibliothèque*, Paris, Aux amateurs de livres, 1990.

6. Cité par Andrée Masson et Denis Pallier dans *Les Bibliothèques*, Paris, PUF, 1986 (Que sais-je : 944).

Toujours est-il qu'il n'est pas besoin d'un long commentaire pour saisir la tendance qui l'a emporté, dont on peut dire qu'elle fonde la pratique des bibliothécaires aujourd'hui et consacre une de leurs valeurs professionnelles fondamentales.

Dans un article récent⁹, Françoise Waquet analyse la pratique de la communication des ouvrages dans les bibliothèques françaises et italiennes aux XVII^e et XVIII^e siècles. À la dureté et la fermeture des bibliothécaires italiens répondent l'ouverture et l'humour obligeante des bibliothécaires français, d'un côté le repliement sur soi, de l'autre l'expansion intellectuelle. Cette remarquable étude permet de mettre en lumière les diverses raisons de cet idéal, de cette « valeur professionnelle », que représentent l'ouverture et l'accessibilité.

Cet idéal d'ouverture repose tout d'abord sur la conviction que toute bibliothèque, fût-elle privée, doit être accessible parce que le savoir qu'elle contient constitue un bien commun. Elle est utile d'un triple point de vue : social, politique et intellectuel. Les auteurs du XVII^e siècle cités par Françoise Waquet en appellent à l'exigence chrétienne de partage. Les bibliothécaires qui les ont suivis, dans le droit fil de l'héritage humaniste des Lumières, font de la bibliothèque « *le lieu de la rencontre (...) entre l'individu dans sa singularité et l'universelle humanité* »¹⁰. La libre confrontation des idées est nécessaire à l'exercice de la démocratie, et la bibliothèque y a sa part.

Aux considérations sociales et politiques s'ajoute dans l'esprit des savants du Grand Siècle et de leurs successeurs la conviction que la bibliothèque, par les connexions de sources, de supports et de savoirs divers qu'elle rend possibles, est un outil privilégié du travail intellectuel et de la recherche, de la « République des lettres » d'hier aux collègues visibles et invisibles des chercheurs contemporains. Comme l'écrit Françoise Waquet, « *Dans un monde intellectuel qui faisait de la communication un de ses principes, le bibliothécaire devint un indispensable médiateur entre les sources du savoir et les savants* ». On est proche de penser que, dans le monde des bibliothèques d'aujourd'hui, cette responsabilité intellectuelle dans l'accessibilité et la validation des sources – responsabilité fondée sur les valeurs professionnelles énumérées jusqu'ici – se trouve décuplée.

Lorsque l'on examine l'histoire des bibliothèques, on constate à quel point cette accessibilité repose sur la *benevolentia* des bibliothécaires eux-mêmes. On ne peut résister ici à la tentation de citer quelques-unes des considérations développées devant l'assemblée générale de la Sorbonne le 23 décembre 1780 par le bibliothécaire, l'abbé Jean-Baptiste Cotton des Houssayes : « *Votre bibliothécaire doit être un savant et profond théologien, mais à cette qualité [...] doivent se joindre encore une vaste érudition littéraire, une connaissance exacte et précise de tous les arts et de toutes les sciences, une grande facilité d'élocution et enfin cette exquise politesse qui lui conciliera l'affection de ses visiteurs comme son mérite lui assurera leur estime [...] Le gardien d'un dépôt littéraire doit se défendre principalement de cette disposition malheureuse qui le rendrait comme le dragon de la fable, jaloux des trésors dont la surveillance lui est dévolue* ».

Le point de vue des usagers des bibliothèques au fil des siècles exprime cette même demande à l'égard d'un bibliothécaire que l'on veut à la fois compétent, disponible et courtois. Dans un récit de voyage au début du XVIII^e siècle, un conseiller du prince de Waldeck loue l'accueil qu'il reçoit dans les grandes bibliothèques parisiennes de la part de bibliothécaires « *fort officieux et aimant le discours* ».

En cette fin de XX^e siècle, un lecteur d'une bibliothèque savante – le rez-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France – l'universitaire Jean-Marie Goulemot, emploie des termes en tous points similaires¹¹ : « *Ce serait à désespérer s'il n'y avait pas la disponibilité et la gentillesse des employés en contact avec le public* ».

Au-delà du caractère anecdotique ou légèrement paternaliste de telle ou telle notation, ces dispositions de bienveillance, d'écoute patiente, mises au service de la compétence professionnelle paraissent par leur récurrence constituer l'une de ces valeurs cultivées par les bibliothécaires.

Cette disponibilité des bibliothécaires, outre qu'elle relève de l'attitude que les usagers attendent à bon droit des agents publics, se fonde sur une valeur unanimement cultivée par la profession : le partage de l'écrit. Il est parfois équivoque de faire allusion au rôle social des bibliothèques, à une certaine forme d'instrumentalisation du culturel par le social. Je n'entrerai pas dans ce débat. Une chose demeure : les bibliothécaires (ils n'en ont pas le monopole) sont habités par la conviction que l'écrit, qu'il soit littéraire, documentaire ou informatif – et donc le livre –, est un instrument de construction de soi, d'intelligence et de maîtrise du monde, et donc une

9. Françoise Waquet, « La Communication des livres dans les bibliothèques d'Ancien Régime », *Le Livre et l'historien : études offertes en l'honneur du Professeur Henri-Jean Martin*, Genève, Droz, 1997, p. 371-380.

10. Expression empruntée à la communication d'Anne-Marie Bertrand au congrès 1998 de l'ABF (Association des bibliothécaires français) à Bourges, « La Bibliothèque dans l'espace public », publiée dans le Bulletin d'informations de l'ABF, 3^e trim. 1998, n° 180, p. 51-56.

11. Fragments du journal d'un lecteur ordinaire, *Le Débat*, n° 105, mai-août 1999, p. 139.

**Compétences exigées dans les offres d'emploi
de direction de bibliothèques municipales
et de bibliothèques départementales de prêt**

Informatique et nouvelles technologies	62	Goût du contact avec le public	8
Expérience	53	Esprit d'initiative	7
Gestion administrative et financière	45	Compétences en livre ancien	6
Encadrement	44	Intérêt pour la lecture publique	6
Qualités relationnelles	36	Connaissance du milieu rural	6
Esprit d'équipe	21	Créativité	4
Sens du service public	17	Compétences en bibliothéconomie	4
Disponibilité	16	Compétences en rapport avec le contenu des collections	4
Communication	16	Rigueur	3
Animation culturelle	15	Culture générale	2
Dynamisme	15	Compétence dans le domaine audiovisuel	1
Goût des responsabilités	9	Passion	1

source de liberté. La bibliothèque, physique ou en ligne, offre cet espace où ce partage est possible. Les premières bibliothèques populaires organisaient des « lectures publiques » à haute voix et matérialisaient ainsi, de façon immédiate, ce partage.

C'est cette valeur qui fait des bibliothécaires les opposants naturels à tout obstacle édifié pour limiter ce partage. Et, s'ils sont « aimables et officieux », ce n'est pas par politesse, mais par conviction...

L'enquête de 1997-1998 : quelles valeurs professionnelles ?

Il a semblé intéressant de mesurer, ne serait-ce que de manière empirique, à travers des profils de poste la place qui était faite aujourd'hui, explicitement ou implicitement, à ces quelques « valeurs professionnelles » liées à la « garde » et à « l'accroissement » des fonds, à leur mise en ordre et à leur accès aussi bien qu'aux missions intellectuelles et sociales des bibliothécaires.

Le corpus d'annonces ainsi analysé a été constitué par les offres d'emplois de direction de bibliothèques municipales et de biblio-

thèques départementales de prêt publiées dans *Livres Hebdo* en 1997 et 1998. Ce corpus comprend 78 bibliothèques municipales et 14 bibliothèques départementales. Ont été retenues les informations portant sur le profil et les qualités requises, à l'exclusion des missions ou de la description plate des tâches à accomplir. On n'a pas établi de distinction entre les cadres d'emploi concernés : conservateur, bibliothécaire ou assistant, ni en fonction de la taille des collectivités. En fait, les exigences sont sensiblement les mêmes quels que soient la taille de l'équipement et le cadre d'emploi souhaité. On peut lire d'ailleurs fréquemment des annonces libellées « conservateur ou bibliothécaire », « bibliothécaire ou assistant »...

Un pointage des compétences exigées à l'intérieur de ce corpus de 92 annonces donne le classement qui figure dans l'encadré ci-dessus.

Sans accorder plus de valeur qu'elle n'en mérite à l'analyse des offres d'emploi, le profil qui s'en dégage ne paraît guère éloigné de la réalité. Même s'il est malaisé d'introduire une hiérarchie dans les éléments de profil souhaités, quelques tendances fortes se dégagent. Comme on le voit, ce sont les compétences en informatique qui pèsent

du plus grand poids pour les recruteurs. Les annonces parlent de « *compétence en informatique* », « *de maîtrise des outils informatiques* », cette compétence pouvant même être liée très étroitement à un logiciel précis (Book+, Liber, Vubis, Orphée, Agate, Opsys, etc.). D'une manière plus large, et dans le même domaine, il est fréquemment fait allusion à un « *intérêt pour les évolutions technologiques* », et le terme de « *multimédia* » commence à être utilisé.

Ensuite, et c'est classique dans les offres d'emploi de tous secteurs, vient l'expérience professionnelle. On n'envisage pas de confier la direction d'une bibliothèque (même modeste) à un agent débutant. Cette expérience est parfois qualifiée (« *forte* », « *solide* »), rapportée au temps (« *au moins cinq années* »), ou appliquée à une compétence précise (expérience de la gestion, de l'encadrement). Il est à noter que les annonces qui, en grand nombre, qualifient l'expérience de « *similaire* », ne prennent pas en compte la diversité de l'expérience et entérinent la nette séparation de fait, dans les carrières de nombreux agents, entre les types de bibliothèques. Il semble donc bien exister une spécificité territoriale qui n'est pas uniquement statutaire.

Autres points qui reviennent, dans une proportion voisine, dans les offres d'emploi étudiées, ceux de la gestion, de l'organisation et de l'encadrement. Le terme de « *management* » est employé très régulièrement. C'est bien sûr normal dans le cas de fonctions de direction. Ceci laisse aussi apparaître le souci des élus et des responsables administratifs de recruter des partenaires fiables dans la gestion quotidienne, qu'elle concerne le budget ou le personnel.

Autre grande tendance constatée à travers l'analyse des offres d'emploi en 1997 et 1998 : les qualités relationnelles. Ces qualités devront se manifester dans l'animation d'une

équipe (on n'emploie quasiment pas le terme de « *direction* »), dans la relation avec les élus et les différents partenaires. « *Sens de la concertation institutionnelle* », « *dialogue* », « *négociation* », « *qualités d'encadrement* », « *communication* », « *aisance relationnelle* », « *diplomatie* » sont des termes ou des formulations qui apparaissent à de nombreuses reprises dans les annonces.

Dans ces éléments dominants du profil, rien de spécifiquement professionnel, sauf à imaginer que l'informatique documentaire concentre toutes les compétences bibliothéconomiques. Les qualités managériales peuvent s'appliquer à toutes les branches d'activité des secteurs publics et privés. Quant aux qualités relationnelles et comportementales, elles tiennent bien sûr aux ressources humaines de chaque candidat.

Il est plus frappant de voir les compétences liées aux documents et à leur contenu (livre ancien, collections, audiovisuel, culture générale) très rarement citées. Deux communes évoquent la culture générale. Les traits intermédiaires (cités une quinzaine de fois) renvoient à des qualités qu'on est en droit d'attendre de tout cadre : disponibilité, communication, dynamisme. Plus intéressante est la référence au sens du service public (17 occurrences).

La faiblesse des références aux missions de l'établissement et au contact avec les publics donne le sentiment que la collectivité privilégie sa bonne marche interne (gestion, dialogue social, réduction des risques de conflits). Tout le reste (service au public, dimension culturelle, contenu des collections) passe au second plan ou relève de l'implicite.

Le visage qui se dessine est celui d'une contre-image du bibliothécaire « traditionnel » : érudit solitaire, fermé au changement, sans organisation, dépourvu de toute rigueur administrative, additionnant les conflits avec

sa tutelle et le personnel. Chaque profil de poste paraît destiné aujourd'hui à conjurer cette image. Mais ce portrait conjuré correspond-il à une réalité? Le bref survol historique qui a précédé nous démontre que la profession de bibliothécaire s'est peu à peu constituée autour de valeurs dont aucune aujourd'hui ne peut être contestée, et qui prennent même un relief singulier à l'heure des réseaux.

Alors qu'au fil des siècles se sont dessinées les silhouettes de très grands bibliothécaires, de militants passionnés de la transmission du savoir et de la culture, l'histoire

Il est frappant
de voir
que les compétences
liées aux documents
et à leur contenu
sont
très rarement citées

semble parfois n'avoir gardé en mémoire que quelques érudits maniaques, paresseux, incompétents et asociaux. C'est assurément injuste. Il y a donc lieu de s'interroger sur la validité du profil que dégagent ces annonces, puisqu'aussi bien il paraît reposer sur une vision caricaturale en grande partie infondée.

En fait, les annonces (qui ont sans doute été parfois libellées par des bibliothécaires) restituent une sorte de photographie de ce qu'est concrètement l'activité des chefs d'établissements, photographie qui se transforme en prescription. L'option généraliste qui sous-tend la réforme statutaire de la fonction publique territoriale, sans qu'on doive s'en réjouir, paraît de ce point de vue parfaitement adaptée à l'image que dégagent ces annonces.

Les bibliothécaires, dans leur quête justifiée de reconnaissance professionnelle et sociale, ont souhaité concentrer à l'intérieur de leurs seuls cadres d'emplois l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de missions de plus en plus diversifiées et de plus en plus complexes. On peut être surpris de ne pas trouver (ou de ne trouver que très rarement) dans les organigrammes des établissements des informaticiens, des spécialistes de la gestion administrative et financière, des professionnels du travail social, pour ne citer que quelques exemples. En contrepartie, le temps consacré par les bibliothécaires au contenu des collections se réduit au fil du temps.

On ne relève pas, dans les annonces analysées, plus de dix occurrences ayant un rapport avec les collections et leur conservation. Il semble bien qu'on soit au fil des siècles passé dans l'exercice du métier d'un rapport très proche avec les collections et leur contenu à une distance croissante, puisqu'aussi bien l'apparition, puis le développement, du livre imprimé, et enfin l'explosion informationnelle des réseaux, en interdisant de plus en plus la maîtrise complète de ce qui est produit, ont renforcé la nécessité de produire des techniques de classement et d'organisation de la masse documentaire, en conférant au bibliothécaire sa légitimité professionnelle dans ce domaine; le bibliothécaire ne serait plus le conservateur d'une collection connue intimement, mais plutôt l'expert qui trace des chemins dans un corpus qui ne lui est plus directement lié.

On peut rapprocher cette analyse d'offres d'emplois des conclusions du *Premier recensement des métiers des bibliothèques*¹², réalisé en 1995 à l'initiative du ministère

12. Premier recensement des métiers des bibliothèques / rapport rédigé par Anne Kupiec, Nanterre, Université de Paris X-Médiadix, 1995.

chargé de l'Enseignement supérieur. Ce recensement partant de l'observation des corps des bibliothèques de la fonction publique d'État avait alors distingué 31 métiers et mis en évidence 27 compétences liées à leur exercice. Dans l'encadré ci-contre, on trouvera la liste de ces compétences.

Là aussi, la capacité à communiquer, à animer, les compétences liées à la pédagogie et à la formation, tiennent une place centrale et semblent jouer un rôle plus important que les compétences liées aux collections, même si ces dernières sont dispersées entre plusieurs items. La place des langues (déjà évoquée dans la définition de *L'Encyclopédie* citée plus haut) est liée au fait que le recensement portait prioritairement sur les bibliothèques de l'enseignement supérieur. Je ne pousserai pas plus avant le parallèle avec l'analyse des offres d'emploi, mais la convergence entre les deux approches, l'une empirique, l'autre méthodique, n'est pas fortuite.

Une enquête récente de l'unité de recherche de l'École supérieure d'information documentaire de Genève¹³ à propos des documentalistes, confirme ces quelques constatations. Sont ainsi mises en lumière un certain nombre de compétences dites « transversales », en ce sens qu'elles ne sont pas spécifiquement professionnelles, mais apparaissent comme centrales dans l'exercice du métier de documentaliste (cf. encadré ci-dessous)

Il est symptomatique qu'à partir de ce repérage, les responsables de l'enquête souhaitent infléchir la forma-

Communication	20	Organisation de l'information	7
Animation, négociation	19	Connaissance des publics des bibliothèques	6
Autoformation	14	Droit	6
Évaluation	14	Communication des documents	5
Informatique	13	Gestion comptable et budgétaire	5
Planification, planification de projet	13	Conservation et gestion des documents	4
Rédaction	12	Normalisation et gestion d'autorités	4
Organisation générale et gestion des ressources humaines	11	Statistiques	4
Pédagogie	11	Acquisition de documents	3
Coordination	10	Catalogage de documents	3
Recherche d'information	9	Recherche	3
Conception d'action de formation	7	Développement des collections	2
Langues étrangères	7	Indexation des documents	2
		Valorisation	2

Les chiffres indiquent le nombre de métiers concernés parmi les 31 identifiés par les auteurs du recensement

tion initiale que délivre leur institution. Sans vouloir remettre en cause leur démarche, ni nier la réalité de la mise en œuvre des compétences énumérées dans l'exercice du métier, on est en droit de se demander si l'on ne s'écarte pas ainsi de l'essentiel.

Car, à ce stade de notre réflexion, il est quelques questions douloureuses qu'il nous faut bien poser : les bibliothécaires sont-ils aujourd'hui des acteurs de la vie intellectuelle ? Sont-ils des médiateurs reconnus de la création artistique contemporaine ? Sont-ils, autrement que de manière implicite, les organisateurs de la confrontation des savoirs et des disciplines ? Je laisse cette question sans réponse. Ou plutôt, je l'envisage comme une prise de conscience sti-

mulante. Il est certain qu'une telle interrogation renvoie à une conception exigeante de ce que doit être la formation des bibliothécaires.

Les bibliothécaires ont relevé avec le succès que l'on sait le défi de l'imprimé. Les questions qui se posent à eux, face aux enjeux de la société de l'information et au choc provoqué par le développement rapide des ressources numériques, ne me paraissent pas, dans leur permanence, fondamentalement éloignées de celles auxquelles ont répondu leurs devanciers : préserver patrimoine et mémoire, concilier local et universel, assurer l'accès de tous à la connaissance et à la découverte. À une époque où être fidèle à quelques principes attire le reproche d'archaïsme et où le reniement se dissimule sous les apparences de la modernité, il ne serait sans doute pas inutile de pousser plus avant la réflexion esquissée ci-dessus.

Septembre 1999

Compétences mises en lumière dans une enquête menée par l'École supérieure d'information documentaire de Genève

Savoir s'organiser	Savoir s'adapter
Savoir anticiper	Savoir enseigner
Savoir analyser une situation	Savoir travailler en équipe
Être rigoureux	Savoir s'autoformer
Savoir effectuer une synthèse	Savoir conduire une équipe
Savoir écouter	Avoir un esprit critique
Savoir formaliser	Être autonome
Savoir être disponible	Savoir se motiver
Savoir négocier	Savoir s'évaluer

13. Voir l'article de Véronique Hadengue-Dezaël, « Compétences émergentes en information et documentation », *Documentaliste-Sciences de l'information*, 1999, vol. 36, n° 3, p. 186-191.

Les agents des bibliothèques en France :
à la recherche des effectifs

Vouloir recenser les personnels qui exercent dans les bibliothèques est un exercice périlleux : la multiplicité des organismes de tutelle (ministère de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de la Santé, etc., collectivités territoriales), voire l'absence de tutelle (bibliothèques associatives) rend très approximatif un décompte qui se voudrait exhaustif.

Un aperçu des données aimablement fournies par la DPATE et la DLL permet d'avoir néanmoins une idée des effectifs en cause dans les bibliothèques de l'État (services communs de la documentation, bibliothèques universitaires et interuniversitaires, BnF BPI, grands établissements et quelques bibliothèques autres – Conseil d'État, etc.), et dans les bibliothèques territoriales (BM et BDP). Compte tenu des bases de calcul différentes dans les deux décomptes, on ne peut effectuer de comparaisons fines. Toutefois, il est intéressant de constater que les bibliothèques concernées comptent une vingtaine de milliers de personnes dans ces seuls statuts spécifiques aux bibliothèques et aux filières culturelles (hors tous personnels administratifs, techniques, etc.), ce qui est loin d'être négligeable. Par ailleurs, les bibliothèques territoriales connaissent une pyramide hiérarchique progressant régulièrement d'une large base de catégorie C à un personnel d'encadrement trois fois moins nombreux, alors que la pyramide des emplois de l'État évoque davantage un sablier, avec des catégories B presque deux fois moins nombreuses que les catégories A et C. Enfin, la répartition des personnels d'encadrement est inversée entre les deux fonctions publiques : si l'État compte trois fois plus de conservateurs (et conservateurs généraux) que de bibliothécaires (caractère récent de ce dernier corps?), les municipalités connaissent une situation exactement inverse (plus grand nombre de bibliothèques petites ou moyennes?), les BDP équilibrant les deux statuts (héritage partiel de leur situation de services de l'État?). Nul doute que ces différentes structures d'emplois conduisent à des stratégies d'établissements, voire à des cultures professionnelles différentes...

Bertrand Calenge

Catégories	Emplois, grades, cadres d'emploi	ÉTAT emplois budgétaires 1999				TERRITORIAUX équivalents plein temps au 31/12/1998		
		Educ. nat.	Culture	Autres budgets	Total	BM	BDP	Total
A	Inspecteurs généraux des bibliothèques	2	---	---	2	---	---	---
	Conservateurs généraux	112	99	1	212	---	---	---
	Conservateurs	827	570	14	1 411	585	118	703
	Bibliothécaires	414	131	1	546	1 058	111	1 169
B	Bibliothécaires adjoints spéc.	396	248	1	645	---	---	---
	Assistants qualifiés	---	---	---	---	2 518	375	2 893
	Bibliothécaires adjoints	496	98	33	627	---	---	---
	Assistants	---	---	---	---	1 721	266	1 987
	Inspecteurs de magasinage	144	28	---	172	---	3	3
C	Magasiniers en chef	476	189	2	667	---	---	---
	Agents qualifiés	---	---	---	---	2 708	259	2 967
	Magasiniers spécialisés	1 303	472	8	1 783	---	---	---
	Agents	---	---	---	---	2 638	204	2 842
	TOTAL	4 170	1 835	60	6 065	11 228	1 336	12 364

NB : Les bibliothèques municipales classées comptent parmi leurs effectifs des conservateurs relevant des emplois budgétaires de l'État. Les données ont été aimablement transmises par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie) et par la Direction du livre et de la lecture (ministère de la Culture et de la Communication).